



*Approvisionnement en « RÉSIDUS DE BOIS »
SAISONS 2024-29*

APPELS D'OFFRES

Des offres de prix pour notre approvisionnement en « RÉSIDUS DE BOIS » seront reçues des entrepreneurs jusqu'au **jeudi 29 août à 14 h** heure locale au PSL-041 ou par la poste, adressé comme ci-bas :

À l'attention de Michel Picard
Université de Moncton, Campus d'Edmundston
165 Boulevard Hébert
Edmundston, N.-B.
E3V 2S8

Les enveloppes cachetées devront être marquées « Soumission pour l'approvisionnement en résidus de bois - Université de Moncton, Campus d'Edmundston ». Le nom de l'entrepreneur devra aussi apparaître sur l'enveloppe. L'ouverture des soumissions se fera à sur place immédiatement après 14h. À noter que l'offre couvre **3 ans** avec une option d'ajout de 2 années additionnelles.

L'Université ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Picard', is written over a light blue circular stamp.

Michel PICARD
Directeur Bâtiments et Terrains

APPEL D'OFFRES



165 boulevard Hébert, Edmundston, Nouveau-Brunswick Canada E3V 2S8

ci-après appelé le « **client** »

accepte des propositions

pour son approvisionnement en «**RÉSIDUS DE BOIS**»

ci-après appelé le « **soumissionnaire** »

Le soumissionnaire s'engage à fournir au client les résidus de bois nécessaires selon les termes et conditions énumérés ci-dessous:

Le soumissionnaire s'engage à fournir des fibres de sciure de bois franc et résidus de bois provenant de déchiqueteuses avec les caractéristiques suivantes:

- 1) L'entente commence le 1 septembre 2024 et prend fin le 30 juin 2027. L'option de renouvellement de deux années additionnelles conférée au client doit s'exercer au moins 3 mois précédant la fin de la présente entente.
- 2) Le prix est basé sur une tonne métrique de résidus de bois (1000 Kg) livré à l'Université plus la taxe de vente harmonisée (TVH). Le prix de vente restera en vigueur jusqu'à la fin de l'entente.
- 3) Le prix payé au soumissionnaire par tonne livrée (1000 Kg) changera conformément à ce qui suit :
 - a) teneur en humidité 0% à 50%, nous payerons le prix de base;
 - b) teneur en humidité 51% à 65%, nous payerons le prix de base moins 35%;
 - c) teneur en humidité 66% et plus, aucun paiement.

165, boulevard Hébert, Edmundston, N.-B. E3V 2S8

Téléphone: 506-737-5292 Télécopie: 506-737-5373 Courriel: Michel.Picard@umoncton.ca

4) Les résidus proviendront de bois franc:

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| a) frêne blanc | e) orme |
| b) hêtre | f) noyer |
| c) bouleau blanc | g) érable rouge et à sucre |
| d) merisier «bouleau jaune» | h) chêne noir, rouge ou blanc |

5) La mixture en pourcentage de fibres de sciures de bois franc et résidus de déchiqueteuse sera :

- i) de 65% à 75% de sciures de bois franc et de 25% à 35% de résidu de déchiqueteuse de bois franc ou,
- ii) 100% de résidus de déchiqueteuse de bois franc.

Ils seront exempts de substances ou d'objets étrangers tels que, roches, métaux, terre, glace, neige.

Un soumissionnaire peut soumettre un produit alternatif en fournissant la fiche technique de son produit.

6) Un ou plusieurs tests pourront être effectués par le client pour chaque charge livrée à l'usine et ils seront analysés pour déterminer la teneur en humidité afin de déterminer le prix rajusté. Une copie du résultat du test sera disponible pour le soumissionnaire.

- A) Chaque voyage de résidus de bois livré au client sera pesé avec son chargement et ce aux frais du soumissionnaire. La pesée du camion doit se faire aussi près de la fabrique de résidus de bois que possible. Le reçu de la pesée fera partie intégrante du reçu de livraison. Le client se réserve le droit de faire peser le camion à lègue avec un plein d'essence.
- B) Le(s) livreur(s) des résidus de bois devront être enregistré auprès de Travail Sécuritaire du Nouveau-Brunswick, et devront en fournir la preuve à l'Université; il(s) devront également maintenir leur enregistrement et leur assurance pendant la durée de l'entente et en fournir une preuve.
- C) La capacité de l'entrepôt de résidus de bois du client est de 20 tonnes. La livraison des résidus de bois doit se faire avec un camion semi-remorque muni d'un système de déchargement à bascule (cylindre hydraulique). Selon les conditions climatiques, il peut y avoir de 0 à 2 livraisons par jour à au moins 8 heures d'écart.
- D) Chaque soumissionnaire pourra se rendre sur les lieux pour s'assurer de l'étendue du travail et pour voir s'il y a des obstacles qui pourraient nuire à l'efficacité du travail. Pour plus d'informations, les soumissionnaires pourront rencontrer monsieur Michel Picard, Directeur Bâtiments et Terrains, jeudi le **22 août à 14h**.

- E) Le client assure au soumissionnaire l'achat d'un minimum de **2 765** tonnes métriques et un maximum de **3 525** tonnes métriques annuellement, réparties selon le tableau suivant :

Mois	Tonnes	
	Minimum	Maximum
Septembre	15	50
Octobre	125	225
Novembre	300	400
Décembre	450	600
Janvier	550	650
Février	500	600
Mars	450	525
Avril	300	375
Mai	75	100
Juin	0	0
Juillet	0	0
Août	0	0
Total	2 765	3 525

Quoique ces chiffres représentent un tonnage approximatif, il se peut que les quantités varient selon le contenu d'humidité et les conditions climatiques.

Interruption de contrat

Le contrat de résidus de bois peut être interrompu immédiatement si le soumissionnaire ne se conforme pas aux clauses du document de soumission. Le soumissionnaire n'aura aucun recours ni le droit de réclamer des dédommagements si l'entente est annulée.

Si des dommages sont causés sur l'équipement du client servant à la manipulation des résidus, parce que le soumissionnaire n'a pas respecté le document de soumission il sera tenu responsable des frais encourus.

Augmentation / diminution du prix du carburant

Le client est conscient que le coût du carburant est une portion importante du prix du transport des résidus de bois. Le contrat incorpore un facteur qui tiendra compte de cette fluctuation.

Voici les paramètres sur lequel le facteur est calculé :

Le prix de la soumission sera basé sur un prix 1.80\$/litre. Un camion transportant un chargement de 20 tonnes de résidus de bois à une vitesse de 80 km/h et qui consomme 0.471698 litre par Km. (6 milles au gallon).

Le facteur est donc établi à 0.023585 par tonne. (0.471698 / 20 tonnes).

Un ajustement du prix la tonne sera calculée selon la méthode suivante :

Prix du litre de carburant diesel moins 1.80\$ @ nombre de tonnes @ nombre de Km à parcourir de l'usine au client aller-retour@ 0.023585.

Exemple : Le litre de carburant diesel est fixé à 1.90\$/litre par la Commission de l'énergie et des services publics pour la semaine du 13 janvier (du jeudi au mercredi de la semaine suivante). L'usine est située à 100 km du client.

Dans cette semaine, le soumissionnaire aura livré chez le client 280 tonnes de résidus de bois.

La compensation pour prix du carburant sera 1.90\$-1.80\$ @ 280 tonnes @ 100 km @ 0.023585 = 66.04\$

Durée de l'offre

Chaque offre de prix pour approvisionnement en résidus de bois restera valide pour une période minimale de 21 jours de la date de l'offre.



Michel Picard

Directeur Bâtiments et terrains

Approvisionnement en « RÉSIDUS DE BOIS »
SAISONS 2024-29

Formule de soumission
(Les prix inclus la TVH)

Année	Prix tonne métrique		
	(A) Biomasse	(B) Transport	(C) Total (A + B)
1er septembre 2024 au 31 août 2025			
1er septembre 2025 au 31 août 2026			
1er septembre 2026 au 31 août 2027			

Option de renouvellement

1er septembre 2027 au 31 août 2028			
1er septembre 2028 au 31 août 2029			

Distance en Km De l'Usine au client :

Date : _____

Entreprise : _____

Représentant : _____

Signature